

## QUESTIONNAIRE — LE CERTIFICAT MÉDICAL FFTDA

*Source : fftda.fr — Pratiquer > Les indispensables pour pratiquer > Le certificat médical*

N°	Question	Réponse A	Réponse B	Réponse C	Réponse D	Source
1	À quoi sert en premier lieu le certificat médical ?	À valider le passage de grades Dan	À s'inscrire aux compétitions	À obtenir la licence sportive	À bénéficier de la garantie Responsabilité Civile	fftda.fr/fr/104 – onglet Le certificat médical
2	Que doit établir le certificat médical ?	L'aptitude du pratiquant à un niveau de compétition donné	L'absence de contre-indication à la pratique de la discipline	Le niveau de condition physique général du pratiquant	L'historique des blessures sportives du pratiquant	fftda.fr/fr/104 – onglet Le certificat médical
3	Quelle information le certificat médical doit-il obligatoirement préciser ?	Le poids et la catégorie du pratiquant	Le type de pratique : compétition ou loisir	La durée de validité souhaitée par le médecin	Le grade actuel du pratiquant	fftda.fr/fr/104 – onglet Le certificat médical
4	À quelle fréquence toute personne pratiquant le Taekwondo doit-elle fournir un certificat médical ?	Tous les deux ans	Une fois dans la vie du pratiquant	Tous les ans	Uniquement lors de la première inscription	fftda.fr/fr/104 – onglet Le certificat médical
5	L'obligation de fournir un certificat médical annuel concerne-t-elle uniquement les compétiteurs ?	Oui, uniquement les pratiquants en compétition	Non, elle concerne toute personne quelle que soit son type de pratique (loisir, compétition, poomsae, body taekwondo...)	Non, uniquement les mineurs	Oui, uniquement les adultes inscrits en compétition	fftda.fr/fr/104 – onglet Le certificat médical
6	Lors de la visite médicale, à quoi le médecin doit-il porter une attention particulière sur le plan ophtalmologique ?	À la vision des couleurs uniquement	Aux antécédents personnels et familiaux sur le plan ophtalmologique	À la capacité de vision nocturne	Aux résultats d'un bilan sanguin ophtalmologique	fftda.fr/fr/104 – section Information sur le certificat médical
7	Dans quel cas l'avis d'un ophtalmologiste est-il « fortement recommandé » ?	Systématiquement pour tous les pratiquants avant la délivrance de la licence	Uniquement pour les compétiteurs de haut niveau	En cas d'anomalie à l'examen clinique (champ visuel et acuité visuelle) ou à l'interrogatoire	Uniquement pour les pratiquants de plus de 40 ans	fftda.fr/fr/104 – section Information sur le certificat médical
8	La pratique du Taekwondo entraîne-t-elle des microtraumatismes répétés de l'extrémité céphalique ?	Oui, à l'entraînement uniquement	Oui, en compétition uniquement	Oui, tant à l'entraînement qu'en compétition	Non, ni à l'entraînement ni en compétition	fftda.fr/fr/104 – section Information sur le certificat médical
9	Un examen ophtalmologique avec fond d'œil doit-il être réalisé de façon systématique pour tous les pratiquants de Taekwondo ?	Oui, pour tous les pratiquants avant chaque saison	Oui, uniquement pour les mineurs	Non, il n'y a pas lieu de le réaliser de façon systématique	Oui, mais seulement pour les compétiteurs seniors	fftda.fr/fr/104 – section Information sur le certificat médical